



EXPERTISE LÉGALE EN PÉDOPSYCHIATRIE ET PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT

Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

PROMO 26

L'organisme de formation de l'École des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France s'est rapproché d'expert-e-s reconnu-e-s dans le champ de la pédopsychiatrie pour proposer la formation « Expertise légale en pédopsychiatrie et psychologie de l'enfant ».

Cette formation s'adresse uniquement à des pédopsychiatres, psychiatres et psychologues cliniciens spécialisés en psychopathologie de l'enfant. Elle leur propose un haut niveau de spécialisation leur permettant notamment de pratiquer par la suite des expertises pédopsychiatriques et psychologiques appliquées aux mineurs au sein des différents cadres institutionnels dans lesquels elles s'exercent.

ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

- Laure CHANDELLIER, psychiatre-pédopsychiatre à l'expérience ciblée dans le champ de la protection de l'enfance dans ses spécificités cliniques et institutionnelles.
- Lucie CLERVOY, clinicienne experte et formatrice, rattachée aux UMJ de Versailles.
- Pierre LÉVY-SOUSSAN, psychiatre et psychanalyste.

Formation animée par des psychologues cliniciens, psychiatres, pédopsychiatres, magistrats, médecins légistes...

PUBLIC CIBLE

- Pédopsychiatres, psychiatres.
- Psychologues cliniciens spécialisés en psychopathologie de l'enfant.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sur dossier (candidature à envoyer à laure.chandellier@yahoo.fr)

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation pour participer à la formation
- Diplômes permettant de justifier l'accès à la formation



**Du 20 janvier 2026 au
17 septembre 2026**

Mémoire à remettre en
novembre 2026



107 heures réparties de la
manière suivante :
98.5 heures d'enseignement
8 heures de TD
en soirée en visio
0,5 heures de soutenance
de mémoire devant un jury



Tarif
3 200€ TTC
(OPCO, Employeur, Individuel)



Zahra REFFAS
Responsable de secteur
Pôle cycles courts
01 44 93 43 58
zreffas@epe-idf.com

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le/la bénéficiaire est capable de :

- Repérer les troubles du comportement de l'enfant et de l'adolescent, dont la violence et les agressions sexuelles, et savoir ce qui s'intègre dans une dynamique psychopathologique
- Évaluer les compétences parentales
- Repérer les troubles de la parentalité, évaluer la structure psychique des parents et leur pathologie psychiatrique éventuelle, et dépister les fonctionnements parentaux maltraitants, négligents, pervers
- Évaluer les relations entre chaque parent et son enfant
- Définir les modalités de droit de visite et d'hébergement, et éventuellement de placement, les plus adaptées à la protection du développement de l'enfant
- Mener les techniques d'audition non suggestives
- Mener l'expertise pédopsychiatrique et psychologique appliquée aux mineurs, les différents cadres dans lesquelles sont pratiquées les expertises
- Répondre de façon optimale à une mission d'expertise

CONTENU ET DATES

[Semaine 1 - du 20 au 23 janvier inclus](#)

L'expertise civile en protection de l'enfance

Cette première semaine introduit les fondements juridiques et cliniques de l'expertise civile dans le champ de la protection de l'enfance. Elle pose les bases de compréhension des besoins fondamentaux de l'enfant (Berger, Steinhauer), ainsi que des dysparentalités, des dynamiques de clans et de la construction des comportements violents dans les milieux familiaux à risque.

Les apports théoriques sont articulés aux pratiques expertales : cadre juridique de l'expertise civile, articulation avec les dispositifs de protection (ASE, MJIE, AEMO), et évaluation des capacités parentales.

La fin de semaine est consacrée à l'impact psychique du contrôle coercitif, aux traumatismes relationnels précoces, et à l'évaluation des dispositifs de soutien à la parentalité (visites médiatisées, indications de placement, orientations thérapeutiques).

[Semaine 2 - du 24 au 27 mars inclus](#)

Expertise en affaires familiales & cadre juridique de l'expertise

Cette session aborde les spécificités de l'expertise du distinguo entre conflit et violences et des procédures devant le Juge aux affaires familiales : droit de visite et d'hébergement, refus de contact d'un enfant avec un parent, situations d'emprise psychologique et enjeux autour de la résidence alternée. Elle comprend également un rappel approfondi des dispositifs juridiques encadrant l'assistance éducative et les attentes du magistrat dans le cadre des missions expertales civiles.

Enfin, les statuts de l'expert (expert judiciaire, sapiteur), la notion de dangerosité, les mesures de sûreté et l'analyse du contexte de violences conjugales dans le cadre des visites médiatisées sont développés pour assurer une pleine maîtrise du cadre légal.

[Semaine 3 - du 9 au 12 juin inclus](#)

Expertise pénale – auteurs mineurs et justice des mineurs

Cette semaine est centrée sur l'expertise pénale de l'auteur, notamment du mineur auteur, dans les contextes de violence ou de radicalisation. Elle comprend l'étude de la justice pénale des mineurs, son actualisation récente, et les pratiques d'audition ou d'évaluation médico-légale spécifiques aux adolescents en conflit avec la loi.

L'approche clinique est complétée par une réflexion sur les parcours de mineurs radicalisés et les particularités du travail d'expertise en lien avec la PJJ.

Deux séquences spécifiques sont intégrées :

- une sur les violences sexuelles de mineurs sur mineurs, analysant les dynamiques transférentielles, la confusion des rôles et les enjeux de discernement.
- une autre sur les violences sexuelles commises sur les nourrissons, abordant les signes cliniques, les modalités de révélation indirecte, et les spécificités de l'expertise en l'absence de parole de l'enfant.

CONTENU ET DATES

[Semaine 4 du 15 au 17 septembre inclus](#)

Expertise pénale – enfants victimes

Cette dernière semaine est entièrement dédiée à l'expertise pénale des mineurs victimes. Elle débute par une analyse des troubles psycho traumatiques chez l'enfant et l'adolescent, et de leur manifestation dans le cadre de l'expertise.

Sont abordés les principes des protocoles d'audition non-suggestifs, les bonnes pratiques expertales, ainsi que les biais cognitifs susceptibles de perturber l'analyse. Les séances explorent également les liens entre le récit de l'enfant, le contexte de révélation, les contraintes exercées, et la capacité de l'expert à en rendre compte avec nuance.

Une journée est consacrée à l'évaluation du retentissement traumatique et à la formulation de préconisations judiciaires. La semaine se clôt par une immersion dans le fonctionnement des UAPED (unités d'accueil pédiatriques enfants en danger), avec projection et analyse de vidéos documentaires, pour illustrer l'articulation entre auditions et expertises.

MÉMOIRE DE FIN DE FORMATION – À REMETTRE EN NOVEMBRE 2025

Objectif du mémoire

Le mémoire devra démontrer l'appropriation par l'apprenant-e de la logique propre à l'expertise médico-psychologique, tant dans sa méthode que dans son écriture. Il s'agira de restituer une expertise structurée, rédigée dans le style attendu par les juridictions civiles ou pénales, et fondée sur l'observation d'une situation réelle.

Contenus attendus

L'expertise rédigée devra attester de la capacité de l'apprenant-e à :

1. Repérer les dysfonctionnements familiaux et les formes de dysparentalité, en lien avec les capacités éducatives et les enjeux de protection.
2. Identifier les troubles psychiatriques ou psychopathologiques des adultes concernés, et analyser leur impact sur la parentalité.
3. Évaluer les éventuels troubles psycho traumatiques présents chez les parents et/ou les enfants, en lien avec des événements antérieurs ou actuels (traumatismes précoces, violences conjugales, etc.).
4. Mettre en évidence les dynamiques de violence intrafamiliale, y compris les formes diffuses ou psychologiques, et apprécier leurs effets sur le développement de l'enfant.
5. Proposer des préconisations concrètes et motivées, à destination du magistrat, en termes de protection, d'accompagnement, de modalités de résidence, de contact avec les parents ou de prise en charge thérapeutique.
6. Conclure de manière claire et tranchée, en mobilisant un langage adapté aux attendus judiciaires et respectueux du cadre légal.

Éléments formels

- Le mémoire devra compter entre 20 et 30 pages (hors annexes), être anonymisé, et respecter une présentation professionnelle.
- Il devra comporter un développement structuré en parties thématiques (nous proposerons aux étudiants une trame pour l'architecture du rapport d'expertise), et une conclusion comportant des préconisations argumentées.
- La confidentialité et l'éthique de la situation traitée devront être strictement respectées.

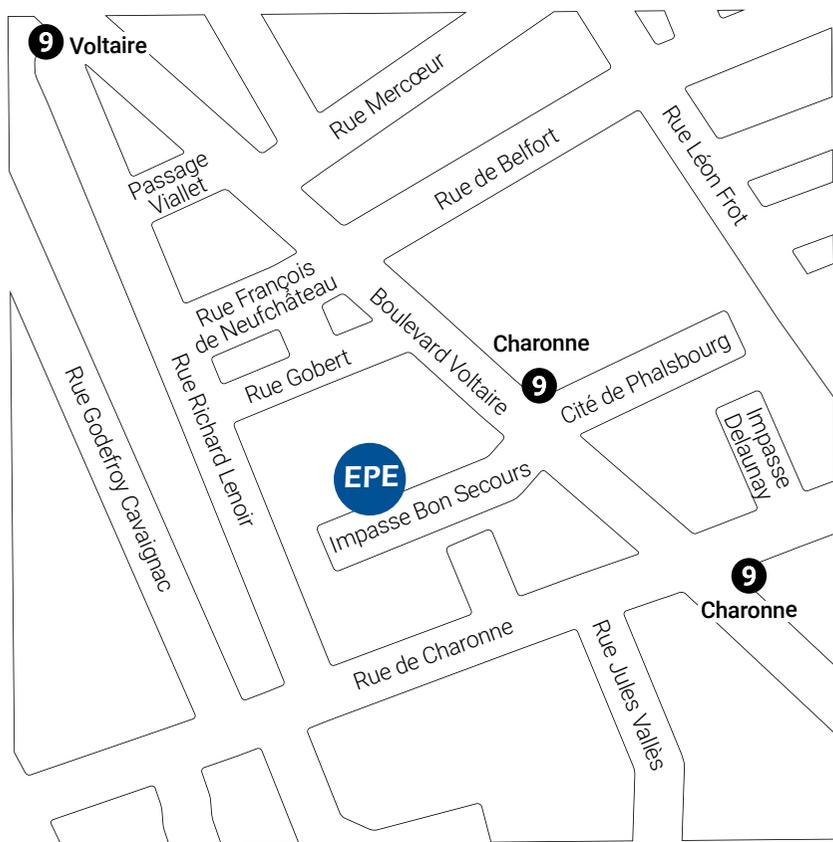
Évaluation

Le mémoire sera soutenu oralement et évalué par un jury composé de trois professionnels (au moins un expert spécialisé en pénal), sur les critères suivants :

- Pertinence clinique et juridique des observations,
- Cohérence de l'analyse,
- Qualité de l'argumentation,
- Capacité à formuler des préconisations opérantes,
- Clarté de l'écriture et respect du cadre expertal.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Étude de cas
- Travaux dirigés



5, impasse Bon Secours // 75543 Paris Cedex 11
Tél. 01 44 93 44 88

formation@epe-idf.com
formations.epe-idf.com
www.epe-idf.com

Enregistré sous le numéro **11750041475**
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.